

DEVENIR MEMBRE DES

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

1 IESF

Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) est la fédération des associations d'anciens élèves d'écoles d'ingénieurs, des associations scientifiques, techniques et professionnelles, et également de plusieurs membres associés sur des objectifs convergents à ceux d'IESF.

C'est l'une des premières associations françaises, créé le 4 mars 1848, reconnue d'utilité publique par Napoléon III en 1860, et présidé par Gustave Eiffel lorsqu'il construisait sa tour à Paris. Sa mission principale est de promouvoir la qualité de la filière française d'études scientifiques et techniques, et son adéquation au marché de l'emploi.

1.1 Nos principales actions

1.1.1 La Promotion des Métiers de l'Ingénieur et du Scientifique (PMIS)

Plus de 40 000 jeunes lycéens et collégiens sont rencontrés tous les ans par plus de 400 bénévoles œuvrant dans les associations membres d'IESF. En témoignant de leurs expériences professionnelles, ils soutiennent la motivation et la mobilisation des jeunes qui ont opté pour une filière scientifique ou technique et suscitent des vocations.

1.1.2 Journées Nationales de l'Ingénieur (JNI)

Les JNI sont organisées par IESF depuis 2013. Elles réunissent chaque année plus de 10 000 participants aux événements dans toutes les régions de France et partout dans le monde. Cette célébration est l'occasion pour la communauté IESF de défendre le progrès, de mettre en relief l'innovation, l'industrie et de promouvoir nos métiers et nos réalisations. → jni.iesf.fr

1.1.3 International

IESF est membre de la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (FMOI) hébergée par l'UNESCO à Paris et de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs (FEANI) installée à Bruxelles. L'excellence des ingénieurs français et la spécificité de la filière française de formation aux études scientifiques est ainsi représentée dans les instances internationales.

1.1.4 Cti – Commission des titres d'ingénieurs

La Cti est la commission en charge de l'accréditation des écoles pouvant attribu<mark>er</mark> le titre d'ingénieur. Il y a 3 représentants nommés par arrêté ministériel au sein des 32 membres de l'assemblée plénière de la Cti qui sont proposés par IESF.



1.2 Nos principaux produits

1.2.1 L'Enquête de notre Comité Observatoire

Depuis plus de 60 ans, l'Enquête réalisée par le comité Observatoire d'IESF, analyse avec précision la situation professionnelle et socio-économique des ingénieurs et scientifiques diplômés en France. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour affiner et mettre à jour le modèle du calcul de salaire en ligne et pour éditer des rapports spécifiques. \rightarrow enquete.iesf.fr

1.2.2 Le Répertoire des Ingénieurs et Scientifiques

Le « Répertoire des Ingénieurs et Scientifiques » (nom déposé à l'INPI) est alimenté par nos associations membres et recense plus d'un million de diplômes délivrés par les écoles. Il est possible d'obtenir des certificats d'inscription notamment grâce à « labellis » (certificat numérique enregistré dans une blockchain).

→ repertoire.iesf.fr / labellis.iesf.fr

1.2.3 Plis cachetés

Le dépôt de Plis Cachetés à IESF permet aux cabinets de protection industrielle, aux entreprises et aux inventeurs individuels de certifier la date de leurs inventions sans avoir à les révéler par la publication d'un brevet. → pliscachetes.iesf.fr



2 Devenir membre d'IESF

2.1 Gouvernance

Nos membres peuvent présenter des candidats au Conseil d'Administration de l'association et prendre ainsi une participation active à sa gouvernance.

2.2 Salles de réunions

Nos membres peuvent disposer de nos salles de réunions (6 demi-journées réservables par an).

2.3 Enquête

Nos membres bénéficient d'un tarif préférentiel sur les résultats et travaux complémentaires de l'Enquête.

2.4 Partage

IESF est un lieu d'échanges entre ingénieurs et scientifiques concernés par des activités pour défendre, promouvoir et valoriser les métiers et leur place dans la société. Les membres d'IESF soutiennent ces actions et ils y apportent leur contribution. Ils participent aux échanges constructifs entre les différents membres.

2.4.1 Les associations d'alumni

Les associations d'alumni réunissent les ingénieurs diplômés d'une école et parfois ouvertes aux autres diplômés de l'école ainsi qu'à ceux qui y sont encore étudiants. Elles assurent l'animation de leur communauté en développant entre ses membres la convivialité, l'entraide et la solidarité. Elles contribuent également à la promotion de leur diplôme et du métier d'ingénieur.

→ Elles apportent à IESF un lien avec les écoles pour rester en contact avec la formation initiale.

2.4.2 Les associations techniques

Les associations techniques rassemblent des ingénieurs et/ou des scientifiques ayant un domaine d'intérêt commun partageant la même passion et la volonté de la valoriser au sein de la société pour renforcer et développer le secteur.

→ Elles apportent à IESF un lien avec les secteurs d'activité professionnels.

2.4.3 Les associations régionales et les sections étrangères

Les IESF régionales représentent IESF sur tout le territoire.

→ Elles permettent aux ingénieurs et scientifiques d'adhérer individuellement dans leur région.

2.4.4 Les associations orientées vers la recherche

Ces associations d'ingénieurs et de scientifiques sont constituées principalement de chercheurs.

→ Elles apportent à IESF un lien avec le monde la recherche scientifique, à sa valorisation en termes économique mais aussi de visibilité.

2.4.5 Les organismes associés

Tout autre personne morale ayant partageant les objectifs et les missions d'IESF peut être admis en tant que membre associé.

→ Ils participent aux travaux d'IESF dans la mesure où des intérêts communs ont été identifiés.

Ingénieurs et Scientifiques de France

7 rue Lamennais 75008 Paris Tél. : 01 44 13 66 88



3 **Dossier d'admission**

3.1 Identification du membre

Mail de contact (ATTENTION, cela vous servira d'identifiant)	
Nom du membre	
Adresse	
Téléphone	
Site WEB	

3.2 Les contacts

	Contact principal	Dirigeant	Trésorier	Secrétaire général
Prénom Nom				
Fonction				
Téléphone				
Mail				

3.3 La cotisation

La cotisation annuelle attendue pour votre organisme est de :

Nom et qualité du signataire :

Écrire en toute lettre « bon pour accord »

Fait à , le

Cachet et signature :

Ingénieurs et Scientifiques de France

7 rue Lamennais 75008 Paris Tél. : 01 44 13 66 88

Organe représentatif de la profession – Reconnu d'utilité publique depuis 1860 P a g e 4 | 4